

Département fédéral des affaires étrangères

413-04-02-00-6/369858 - CITES 1/21

Notification aux Etats signataires et adhérents à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), conclue à Washington le 3 mars 1973

Retrait de réserves par le Canada

Par note verbale reçue le 2 décembre 2020, le Canada a informé le dépositaire de l'achèvement de ses procédures légales internes nécessaires pour l'entrée en vigueur des amendements aux Annexes I et II de la Convention, tels qu'adoptés lors de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à Genève, du 17 au 28 août 2019. Les réserves formulées par le Canada le 5 novembre 2019 à l'égard de ces Amendements sont ainsi retirées.

La présente notification est adressée aux gouvernements des Etats signataires et adhérents par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire), en application de l'article XXV, paragraphe 2, de la CITES.

Berne, le 8 janvier 2021

